

Éolien en mer : ce que vous devez savoir avant qu'il ne soit trop tard

L'éolien en mer, flottant, produira deux fois plus d'électricité que le terrien. L'État, qui entend remplacer les énergies fossiles d'ici 2050, a sollicité un débat public. Mais avec jusqu'à 300 éoliennes en Méditerranée, des questions sont soulevées.

Yanick Philipponnat
yphilponnat@midilibre.com

Oui ou non ? L'éolien flottant en Méditerranée, et en Occitanie en particulier, aborde un tournant décisif pour les vingt-cinq prochaines années. Chacun peut donner son avis. C'est le sens du débat sur la mer – réunions en présentiel ou en ligne (lire par ailleurs) – lancé fin novembre par la Commission nationale du débat public (CNDP) et qui se termine le 26 avril. Les enjeux économiques, énergétiques, environnementaux ou paysagers sont colossaux. Et il n'y aura ensuite plus de discussions pendant dix ans.

climat (DGEC), mercredi soir à Agde (Hérault), lors d'un débat passionné. La question de la souveraineté énergétique a par ailleurs été rappelée.

2 Ce qui est attendu en Occitanie

« L'État a besoin de planifier à long terme et la Méditerranée est une mer profonde, avec nécessité de passer à la technologie flottante », a défendu Martin Salmon. D'où ce scénario voulu, à l'horizon 2050, en quatre temps. D'abord, les fermes pilotes : deux fois trois éoliennes au large de Port-la-Nouvelle – Gruissan (projet EolMed) et Port-Barcarès – Leucate (projet EFGI).

Ensuite, un parc commercial au large de la Narbonnaise et d'Agde (AO6), d'une puissance de 250 MW, à l'horizon 2031, pour 10 à 15 éoliennes selon la technologie à venir, 450 000 habitants alimentés en 2031, pour 10 à 15 éoliennes de 285 m. Puis ce champ sera triplé avec 500 MW supplémentaires en 2035, via 20 à 30 géants d'acier de plus. Et, enfin, encore une accélération. Radicale : l'État veut ajouter d'ici 2050 entre 4 000 et 7 500 MW en Méditerranée. Soit des parcs de 1 100 MW (44 à 79 éoliennes) ou 2 000 MW (80 à 143 machines), pour alimenter 2,1 millions ou 3,8 millions d'habitants. « Si on fait une moyenne, ça fait 300 machines », observe un spécialiste. C'est énorme.

3 Quel impact visuel ?

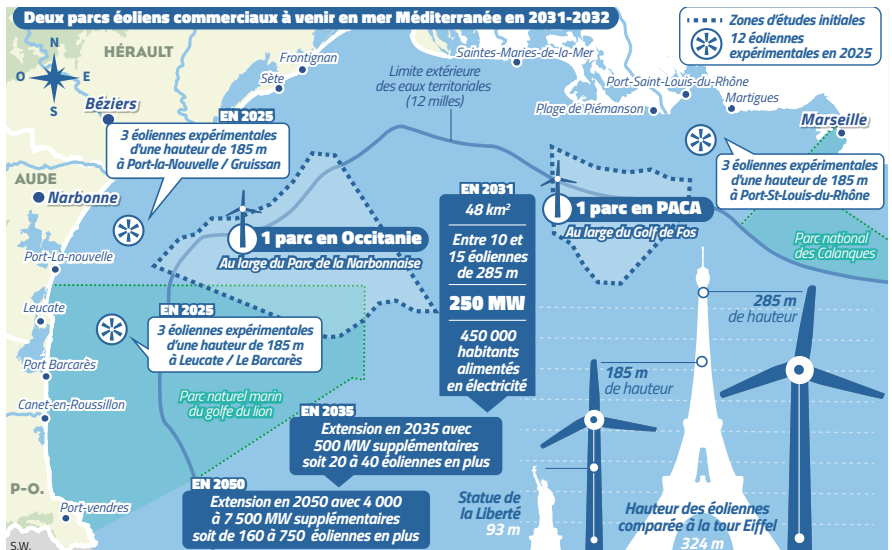
Que verront les habitants du littoral ? Le premier parc commercial sera à 25 km du Cap d'Agde et 30 km des côtes de l'Aude. En bout de pale, ces machines atteindront presque 300 m de hauteur et elles seront distantes les unes des autres d'un à deux kilomètres, sur 48 km².

« Que deviennent les terriens et les marins qui regardaient l'horizon vierge ? », s'est inquiété Marc, un habitant d'Agde. « Depuis les plages, elles seront moins hautes que la taille d'un pouce », a rassuré Frédéric Autric, directeur de projet éolien flottant Méditerranée à la Dreal-Occitanie.

« Nous ne sommes pas d'accord avec leur positionnement, pas assez éloigné de la côte », ajoute Bernard Perez, président du comité régional.



PHOTO V.P.



« Quel est l'impact sur la route migratoire des oiseaux ? » C'est l'un des points sensibles de cette industrialisation : les conséquences sur la biodiversité. L'État se base sur le principe d'ERC : éviter, réduire, compenser. Mais il n'apporte pas toutes les réponses, car des études d'impact sont en cours. Comme Migration, sur les oiseaux, dont le rapport définitif est attendu courant 2025.

« Nous avons un rapport d'études sur les crustacés, les mammifères marins, les habitats du fond de la mer », a indiqué Frédéric Autric. Un observatoire de l'éolien fournit aussi beaucoup de données encore à compiler. Néanmoins, beaucoup de gens s'inquiètent et ne comprennent pas pourquoi ne pas attendre le retour d'expérience des fermes pilotes. « Vous ne pouvez pas répondre sur l'impact sur la ressource ? Vous n'êtes pas sérieux ! Au revoir », a lancé un retraité en s'en allant, mercredi.

4 Quel impact pour l'environnement ?

Véronique, agathoise, s'en est in-

quiètee lors du débat : « Quelles retombées économiques ? Pour Martin Salmon, la présence des parcs éoliens ne sera pas un frein touristique, au contraire. « Il y a des opportunités de visite », a-t-il dit, comme on le voit déjà sur le parc posé à Saint-Nazaire. Fiscalement, il y aura une redevance et une taxe éolienne de plusieurs millions d'euros. 50% seront destinés aux communes, 35% à la pêche, le reste à la SNSM ou l'Office français de la biodiversité.

« Il faut sept ans entre l'attribution et la mise en service du parc », indique Frédéric Autric.

5 Quelles retombées économiques ?

Sans compter les milliers d'emplois directs ou indirects.

« Il faut sept ans entre l'attribution et la mise en service du parc », indique Frédéric Autric.

6 Qui est choisi ?

Onze consortiums mondiaux d'énergéticiens postulent pour le premier champ commercial en Occitanie, qui va coûter un milliard d'euros. Le cahier des charges va sortir, les candidats auront quatre mois pour remettre leur offre, l'élu sera connu fin 2024. Il y a un critère de notation sur 100 points : les tarifs de rachat de l'électricité (70% de la note), les enjeux environnementaux, sociaux et de développement territorial.

Les oppositions se font entendre « Impossible qu'il n'y ait pas d'impact »

Un cri du cœur. Convité par la Commission du débat public au débat à Agde le 27 mars, le biologiste marin François Bonhomme (photo), qui suit l'éolien en mer depuis vingt ans l'a répété : « On ne peut pas avoir l'énergie gratuite du vent sans impact ! Il y a du carbone derrière, avec la construction des éoliennes, l'entretien, la navigation... Et ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas d'impact sur la biodiversité : nous avons des millions d'oiseaux qui passent et nous n'avons pas le retour d'expérience des fermes pilotes ! Je suis vent debout contre ces annonces », a-t-il lancé, réclant les applaudissements de la moitié des cent présents. « On nous impose de très haut qu'il "faut des éoliennes", mais avec ces 500 machines de 90 m de large et 300 m de haut, c'est impossible qu'il n'y ait pas d'impact majeur ! On s'apprête à artificialiser la mer, ce ne sont pas trois petits moulins, on prend un très gros risque pour notre golfe du Lion. » France nature environnement a

rappelé les besoins nécessaires de sobriété énergétique. Et ces enjeux contradictoires pour l'État : d'un côté il s'engage à une protection forte de la mer, de l'autre, il veut mettre des machines sur le terrain de jeu, par exemple, du grand dauphin. FNE demande la suspension des projets deux à trois ans. Quant aux pêcheurs, s'ils vont être indemnisés par une part de la taxe éolienne, la mesure est de mise. « Il faut que nos activités puissent continuer telles qu'on les connaît pour la souveraineté alimentaire. Nous allons détailler nos besoins sur la spatialisation des parcs de 2035, nous y sommes opposés, aujourd'hui, car ils impactent fortement », rappelle Olivier Le Nézet, président du Comité national des pêches. « Nous ne sommes pas d'accord avec leur positionnement, pas assez éloigné de la côte », ajoute Bernard Perez, président du comité régional.



L'art du passé (re)composé

JEAN-PHILIPPE HENRIC

Photos Steve Drevet

LES TERRES CATALANES

la référence sur notre territoire

EN KIOSQUE



Port-la-Nouvelle : l'un des trois flotteurs prend forme, un carré de 45 m de côté sur lequel sera posée une éolienne du parc pilote EolMed. JIM MART

« Sans port adapté, pas d'éolien »

AUDE

La Région a anticipé cette révolution industrielle et adapte Port-la-Nouvelle pour en faire un acteur clé.

À Port-la-Nouvelle (Aude), derrière un immense cargo, se dessinent trois immenses flotteurs, socles en acier des premières éoliennes flottantes qui vont produire de l'électricité en Occitanie, dans un peu plus d'un an.

Ici, sur le nouveau quai colis lourd de sept hectares, aménagé spécialement par la Région, le gigantisme est de mise. Imaginez : chaque flotteur carré fabriqué par le consortium EolMed, porteur d'un des deux projets de ferme pilote de trois unités au large de Gruissan - Port-la-Nouvelle, mesure 45 m de côté. Et, une fois achevé, dans quelques mois, une bonne quinzaine de mètres de haut pour un poids

d'environ 4 000 tonnes. Quand le mât, puis la turbine et enfin les pâles seront ajoutés sur leur base, la taille avoisinera 200 m. Et que dire du premier parc commercial décidé par l'État, qui verra le jour en 2035 : pour plus de puissance, les flotteurs des machines feront plus de 80 m de côté et s'envoleront à 300 m en bout de pale. Et si la planification voulue par l'État de ces structures se confirme, entre 250 et 700 géants des mers devront être érigés pour 2050. Alors, c'est tout l'écosystème de ce port régional qui s'en voit modifié, par la volonté croisée de l'État et la Région, mais aussi les collectivités locales, pour anticiper le déploiement de cette révolution industrielle et tendre au mieux vers la neutralité carbone.

« Sans port adapté, pas d'éolien flottant en mer », résume d'une formule Thomas Debize, responsable éolien en mer de la Semop (société d'économie mixte à opération unique), première

du genre pour un port, avec une gestion à 49 % pour la Région et 51 % pour le consortium belge et flamand Nou-Vela. « L'objectif, c'est de pouvoir assembler un flotteur sur le port, le mettre à l'eau et réaliser l'intégration, c'est-à-dire mettre la turbine sur le flotteur et amener

longs. Par exemple, les trois flotteurs du second projet de ferme pilote, celui d'EFGL (au large de Port-Barcarès), construits en Paca, vont arriver tractés par bateau à Port-la-Nouvelle.

« En Occitanie, nous sommes mobilisés déjà depuis huit ans sur l'éolien et le développement de cette filière d'avenir », rappelle la présidente de Région, Carole Delga. La collectivité a mis de sa poche 230 M€ et 200 M€ de plus pour les travaux actuels du port. Un quai lourd de déchargement, 3 km de digue, des terrains où assembler les machines : ce sont au final 40 hectares qui vont être dédiés à cette révolution industrielle.

« Nous allons accueillir tout type de structure, pour ne pas être freinés. La course au gigantisme, c'est notre challenge, poursuit Thomas Debize. Nous sommes même en avance : les questions que l'on se pose sur la taille des flotteurs, le poids des composants, nous n'avons pas les réponses. »

« Le scénario d'avenir, ce sera des éoliennes assemblées à Port-la-Nouvelle et exportées en Méditerranée »

THOMAS DEBIZE
(RESPONSABLE ÉOLIEN EN MER)

l'ensemble en mer. Le scénario d'avenir, ce seront donc des éoliennes assemblées à Port-la-Nouvelle et exportées en Méditerranée. »

Pour cela, le port a été réaménagé pour accueillir des navires

L'expert
Étienne Ballan
Délégué régional du débat public pour la Méditerranée



« La mer peut-elle en accueillir autant ? »

Le débat public sur la Méditerranée, lancé fin novembre, arrive-t-il à exister dans le contexte de crises économique et internationale ?

Oui, il n'est pas secondaire du tout. Il y a une grosse mobilisation des usagers, en ligne et en réunion - nous en avons fait 80 en présentiel -, car nous traitons tous les sujets de la mer : il y a l'éolien qui est planifié, mais d'autres évoquent la biodiversité, la pêche ou la question du trait de côte.

Qu'en ressort-il ?

Les thématiques où l'État, qui nous a saisis, a des demandes précises, ce sont les zones de protection forte de la biodiversité, l'éolien et l'évolution de la pêche. Mais les questions de biodiversité suscitent le plus d'attentes, notamment sur la promesse de l'État de faire 5 % de protection forte de la mer, déjà impactée par la pollution, le réchauffement climatique.

Concernant l'éolien, l'inquiétude, c'est la visibilité depuis le bord...

Les inquiétudes, ce sont effectivement la question de la vue, l'impact sur la biodiversité à travers les oiseaux, les ondes et celle du bruit, qui est majeure. Mais le vrai enjeu, c'est le changement d'échelle et de "remplissage" du golfe du Lion. Ce que propose l'État, c'est une multiplication par trois à cinq du nombre d'éoliennes et le public se rend compte qu'elles vont occuper une partie significative de la mer. Car l'extension des parcs, après 2032, sera sur les mêmes sites. L'État dit : « Je ne change pas, je reste là où les conditions sont favorables. »

La zone de 48 km², au large de l'Occitanie, pour le 1^{er} parc commercial a été identifiée en novembre...

Il y a encore des territoires qui n'ont pas vu ou mal vu qu'ils sont concernés. Comme à Agde, où nous avons fait une réunion, mercredi : la zone est plus près d'Agde que de la Nar-

bonnaise. Les élus, les publics n'ont pas encore complètement saisi qu'il s'agit de démultiplier les éoliennes sur ce secteur. En fait, la question, c'est : est-ce que le golfe du Lion peut accueillir un tel développement ? Avec, en toile de fond, l'idée qui ressort que la mer est déjà "pleine", comme certains nous l'ont dit, saturée d'activités et de pollution.

La conclusion du précédent débat sur l'éolien disait que les gens souhaitent un retour d'expérience des fermes expérimentales avant la généralisation. L'État n'en a pas tenu compte et certains estiment ce nouveau débat inutile...

Le débat public ne sert pas à rien : l'État a décidé de répondre négativement aux demandes du public, il en a le droit. Là, rien n'est décidé, des fourchettes d'implantation sont proposées. Aujourd'hui, il y a quatre scénarios posés sur la table par la filière des énergéticiens, dont celui d'arrêter le développement en mer, même si ce n'est pas celui qu'elle préfère. Le débat sert à montrer qu'il y a des options possibles avec plus ou moins d'éolien en Méditerranée. Rappelons aussi que dans le débat, les ONG environnementales font bloc : elles ne veulent pas de machine dans les aires marines protégées (AMP), sous peine de saisir le tribunal. L'État est aussi responsable des AMP... La décision n'est pas prise sur ces sujets-là non plus.

Le grand public peut-il encore s'exprimer ?

Oui et nous attendons les premiers résultats du débat sur lesquels il pourra réagir. Ce n'est pas trop tard et c'est maintenant ou jamais : c'est avant le 26 avril que l'on parle de l'éolien pour les vingt-cinq ans à venir. Après, l'État, la loi a été modifiée en ce sens, pour avancer tranquillement sur les projets pendant dix ans sans refaire de débat. Et quand ce sera fait, ce sera fait.

Consultation Encore un mois !

Comment participer au grand débat public sur l'état de la mer en général et de l'éolien en particulier ? Débuté le 20 novembre, cette grande consultation nationale intitulée La mer en débat, sur toute la façade maritime, se poursuit jusqu'au 26 avril. Il y est question de biodiversité, de recul du trait de côte et, bien entendu, d'éolien. Prochain rendez-vous : ce mardi 2 avril pour une réunion en ligne concernant la zone du Grau-du-Roi (Gard) jusqu'à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône).

« Nous balayons toute la façade du delta du Rhône, explique Étienne Ballan. Le dernier mois de débat, c'est surtout en ligne que cela va se passer. Pour résumer, développer 45 GW d'éolien en mer, c'est l'intention de l'État. En contrepartie de discuter de tout, il y aura ensuite dix ans sans discussion. Vous avez un mois pour vous faire un avis et le donner, vous pouvez remplir les cahiers d'acteur, agglo, mairie, association, rédiger votre avis, qui est diffusé sous la forme d'un document de 4 pages. »

www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat

OUVERT DEMAIN
LUNDI 1^{er} AVRIL
de 8h à 20h30

OUVERT LE DIMANCHE DE 8H00 À 13H

HYPERMARCHÉ
Carrefour
et sa galerie marchande

SÉRIGNAN

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H00 À 20H30
LE DIMANCHE DE 8H00 À 13H00